

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 340'000.-- pour le raccordement de huit bâtiments communaux au CAD à Couvet

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Dans le cadre de la création du réseau de chauffage à distance à Couvet (ci-après CAD), huit bâtiments communaux sont concernés par un éventuel raccordement au CAD, il s'agit :

- Salle de gymnastique	rue des Collèges 4
- Ecole	rue des Collèges 6
- Pavillon scolaire	rue des Collèges 8
- Administration	rue des Collèges 3
- Salle des spectacles	rue des Collèges 1
- Bâtiment de la crèche	Ed.-Dubied 2
- Hôtel de ville	Grand-rue 38
- Administration	Rue des Collèges 2

Ce rapport traite des conditions liées au raccordement des bâtiments précités dans le but de solliciter un crédit d'investissement du dicastère des bâtiments pour la réalisation de ces travaux.

2. Situation actuelle

A ce jour nos bâtiments communaux sont alimentés en énergie par des chaufferies individuelle, à gaz ou à mazout. Il est à noter que les installations de chauffage arrivent en fin de vie avec une moyenne d'âge de plus de 15 ans, en cas de non-raccordement au CAD il faudra donc de toute façon envisager le remplacement de celles-ci. L'estimation des coûts en cas de remplacement se monte à CHF 260'000.-- TTC.

3. Projet

En cas de raccordement au CAD des bâtiments communaux, toute la production de chaleur sera créée en un seul lieu (ancien bâtiment des travaux publics) et acheminée au travers de conduites à distance jusqu'aux échangeurs individuels dans chaque bâtiment du réseau. C'est ce que l'on appelle communément le réseau primaire du CAD, il appartient au producteur de la chaleur et est entièrement à sa charge.

Par contre, il incombe aux propriétaires des bâtiments de raccorder les installations intérieures de ceux-ci aux échangeurs de chaleur fournis par le réseau de chauffage à distance. Ce réseau dit secondaire appartient cette fois au propriétaire et est entièrement à sa charge.

Comme nous pouvons le constater les deux réseaux sont distincts et les coûts d'entretien d'investissements bien définis.

Les travaux sur le réseau secondaire en vue du raccordement au CAD des bâtiments communaux consistent, en plus du raccordement proprement dit à l'échangeur de chaleur, à la suppression des installations existantes, à la pose de vannes thermostatiques sur chaque radiateur, à la rénovation des groupes de chauffage correctement dimensionnés, à la pose et au raccordement d'un nouveau boiler si nécessaire, à l'isolation des conduites de chauffage dans les espaces non chauffés et à la mise à niveau des installations électriques.

4. Les coûts

L'investissement que nous devons consentir dans le cadre du dicastère pour ce projet de chauffage à distance est le cumul de deux investissements différents :

Le premier investissement consiste à une participation unique des propriétaires qui désirent se raccorder au CAD en fonction de la tranche de puissance raccordée.

Pour nos immeubles communaux celle-ci s'élève à :

CHF	15'000.--	-	Salle de gymnastique	rue des Collèges 4
CHF	20'000.--	-	Ecole	rue des Collèges 6
CHF	20'000.--	-	Pavillon scolaire	rue des Collèges 8
CHF	15'000.--	-	Administration	rue des Collèges 3
CHF	20'000.--	-	Salle des spectacles	rue des Collège 1
CHF	20'000.--	-	Bâtiment de la crèche	Ed.-Dubied 2
CHF	15'000.--	-	Hôtel de ville	grand-rue 38
CHF	15'000.--	-	Administration	rue des Collèges 2

Total CHF 140'000.--

Le second investissement quand à lui est lié aux coûts occasionnés par la modification des installations intérieures de chaque bâtiment et à leurs raccordement au circuit primaire, comme indiqué ci-dessus. Celui-ci a été devisé par le bureau Bernard Matthey ingénieurs conseils SA à CHF 200'000.-- TTC.

C'est donc un investissement total de **CHF 340'000.-- TTC** que nous devons consentir pour raccorder les huit bâtiments communaux de la Place des Collèges de Couvet au système de chauffage à distance.

5. Valorisation

L'ancien bâtiment des travaux publics (Grand-Rue 18) est appelé à abriter la chaufferie. L'ensemble des coûts pour l'adaptation du bâtiment à ses nouvelles fonctions sont inclus dans le projet du CAD. En revanche, la mise à disposition de ces locaux feront l'objet d'une location annuelle de CHF 6'000.-- versé par le CAD, au compte des bâtiments communaux.

6. Frais de fonctionnement

En cas de raccordement au CAD, nous estimons une économie énergétique de 25 %, principalement due au rendement moyen des chaudières actuellement en place (ancienneté, mauvaise combustion, manque d'isolation et encrassement).

De plus, le raccordement des immeubles communaux au CAD revêt de nombreux autres avantages :

- ✓ Économie d'électricité grâce à la suppression des brûleurs ;
- ✓ Confort accru dans les bâtiments grâce à une régulation performante ;
- ✓ Diminution des contraintes d'entretien des installations ;
- ✓ Diminution des nuisances et notamment des odeurs et du bruit ;
- ✓ Gain de place ;
- ✓ Participation à un projet créant de la valeur de proximité, le bois étant fourni en intégralité par la commune ;
- ✓ Exemplarité de la commune dans le cadre d'un projet durable.

7. Comparaison

Consommation actuelle	Quantités en kWh	Coût énergie
Collèges 2	106'647	8'532.00
Collèges 8 Pavillon	153'719	} 45'744.00
Collèges 6	153'719	
Salle spectacle	193'573	
Collèges 3	68'319	
Edouard Dubied 2 Crèche	146'445	11'714.00
Salle de Gym (9'116 litres)	98'895	10'027.00
Hôtel de Ville 38	121'089	9'687.70
Coût énergie gaz 2011 TTC		CHF 85'704.70

Consommations actuelles en kWh brut **1'042'406**

Estimation du gain en KWh dû aux nouvelles installations 25%

260'602

Estimation des consommations avec CAD bois en KW/h

781'805

Coût de l'énergie CAD au bois à 13,5 cts le KWh TTC

781'805

Coûts de l'énergie au gaz à 9 cts* le kWh TTC

1'042'406

Coûts énergie bois et gaz

Coût bois

Coût gaz

CHF 105'543.61

CHF 93'816.00

Entretien des brûleurs, ramonage

0

CHF 7'500.00

Plus value électricité sur version bois

0

CHF 1'000.00

Total

CHF 105'543.61

CHF 102'316.00

8. Projection des coûts

Crédit d'investissement "bâtiments" pour passage au CAD	CHF	340'000.--
Amortissement et intérêts annuels (7 %)	CHF	23'800.--
Perte coût énergie passage gaz / bois	CHF	3'227.--
Revenu location ancien bâtiment TP	- CHF	6'000.--
Surcoût annuel avec projet CAD	CHF	21'027.--

Cette projection ne tient pas compte de la remise à niveau complète du bâtiment Grand-Rue 18 par le biais du CAD, remise à niveau devrait être prise en charge par la commune dans les années à venir en cas de non-réalisation du projet CAD.

9. Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

Effets financiers

Le coût annuel présenté ci-dessus comprend l'intégralité des charges supplémentaires. Il sera supporté durant 20 ans par le chapitre de la gérance communale, une partie étant imputée aux écoles.

Mécanismes de maîtrise des finances

Au niveau des restrictions communales d'investissement, l'intégralité de la dépense est soumise aux mécanismes de maîtrise des finances, soit CHF 340'000.--.

A la date de rédaction du présent rapport, aucun investissement soumis aux mécanismes de maîtrise des finances n'a été approuvé par votre autorité. La limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2012 s'élève donc à CHF 4'946'571.--.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le vote du crédit se fait à la **majorité simple**.

10. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous sollicitons un crédit de CHF 340'000.-- auprès de votre autorité pour le raccordement au CAD des huit bâtiments communaux de la place des collèges à Couvet.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

Val-de-Travers, le 10 avril 2012

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRESIDENT : LE CHANCELIER :

Claude-Alain Kleiner

Alexis Boillat

Annexe : projet d'arrêté

ARRETE RELATIF AU RACCORDEMENT DE HUIT BATIMENTS COMMUNAUX
AU CAD A COUVET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 10 avril 2012
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 16 avril 2012;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier : Un crédit de 340'000 francs est accordé au Conseil communal pour le raccordement des bâtiments communaux de la place des Collèges à Couvet au CAD.

Art 2 La dépense sera portée au compte des investissements no 943.503.xx et amortie au taux de 5%.

Art. 3 Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit

Art. 4 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 7 mai 2012

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LA SECRETAIRE :

Zoran Savic

Cécile Mermet Meyer